
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2025-2026

10 FÉVRIER 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

**VISANT À DEMANDER AU GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-
BRUXELLES DE PRENDRE POSITION EN FAVEUR DU BOYCOTT D'ISRAËL DE
L'EUROVISION 2026**

RAPPORT DE COMMISSION

**PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DES AFFAIRES
GÉNÉRALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT**

PAR MME GENEVIÈVE LAZARON

¹ Voir doc. 198 (2025-2026) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Vidal, co-auteure de la proposition	3
2	Discussion	6
3	Vote et confiance.....	6

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné conjointement, au cours de sa réunion du 10 février 2026, la proposition de résolution relative à la participation de la Belgique au concours de l'eurovision en raison de la décision de la RTBF d'y prendre part, déposée par Mme Lambelin Anne, Mme Roberty Sabine, Mme Greco Isabella, Mme Özen Özlem, Mme Laanan Fadila, M. Witsel Thierry, M. Lefebvre Bruno et Mme Agic Leila (doc. 194 (2025-2026) n° 1), la proposition de résolution visant à demander au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de prendre position en faveur du boycott d'Israël de l'eurovision 2026, déposée par Mme Vidal Manon, Mme Pavet Amandine, M. Daube Octave, M. Bauwens Bruno, Mme Revelo Paredes Marisol, M. Mugemangango Germain, M. Dupont Jori et Mme Aït Alouha Rachida (doc. 198 (2025-2026) n° 1), ainsi que la proposition de résolution relative à la participation du service public audiovisuel belge francophone à des événements culturels internationaux au regard du respect du droit international et des droits humains, déposée par Mme De Re Margaux, M. Hazée Stéphane, Mme Linard Bénédicte, M. El Hajjaji Hajib, Mme Cremasco Veronica et Mme Tellier Céline (doc. 199 (2025-2026) n° 1).²

1 Exposé de Mme Vidal, co-auteure de la proposition

Mme Vidal, du groupe PTB, introduit la proposition en établissant un parallèle entre les génocides étudiés durant sa scolarité et la situation actuelle à Gaza. Elle estime que la communauté internationale ne peut ignorer les faits et déplore que plusieurs pays européens participent au concours Eurovision aux côtés d'Israël.

La députée relève que l'armée israélienne a reconnu pour la première fois les chiffres du ministère de la santé de Gaza relatifs aux morts palestiniens depuis le 7 octobre, évoquant plus de 71 000 morts. Elle précise que ces chiffres, jugés fiables

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Lefebvre (Président)
- M. Chintinne, M. Gardier, M. Soupart, M. Van Goidsenhoven, M. de Clippele
- Mme Laanan, Mme Lambelin (en remplacement de Mme Greco)
- M. Resinelli (en remplacement de M. Cloquet), Mme Desalle, Mme Lazon
- Mme Vidal (en remplacement de Mme Pavet)
- M. Hazée

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Kerckhofs, secrétaire politique du groupe PTB
- Mme Moray, collaboratrice du groupe MR
- Mme Gérard, collaboratrice du groupe Les Engagés
- Mme Mondo, collaboratrice du groupe PS

par l'ONU, étaient jusqu'ici contestés par Israël et estime que le bilan est probablement en dessous de la réalité, de nombreuses personnes étant toujours sous les décombres et la famine ainsi que le manque de soins ayant causé des morts indirectes. Mme Vidal ajoute que, depuis la mise en place du cessez-le-feu, plus de 500 Palestiniens ont été tués et plus de 1 300 blessés par des frappes ou des tirs israéliens. Elle indique que le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU recense des attaques militaires régulières forçant des familles déplacées à fuir à nouveau.

Mme Vidal évoque des conditions de vie qu'elle qualifie d'inhumaines dans la bande de Gaza. Elle mentionne des décès d'enfants liés à l'hypothermie, des situations de malnutrition recensées par l'OMS et la destruction d'infrastructures médicales, entraînant une propagation de maladies non traitées. Elle précise que plus de 18 500 personnes, dont 4 000 enfants, sont en attente d'évacuation pour accéder à des traitements médicaux indisponibles à Gaza.

La députée soutient qu'Israël viole gravement la liberté de la presse. Elle indique que, d'après l'ONU, 255 journalistes ont été tués, plus de 500 blessés et plus de 200 arrêtés et torturés en prison. Elle ajoute que des membres de leurs familles ont été pris pour cible et qu'Israël interdit toujours aux journalistes étrangers indépendants d'entrer à Gaza afin d'empêcher la documentation des crimes commis.

Elle pose la question de savoir ce qu'il faut de plus pour agir et estime que la participation d'Israël à l'Eurovision banalise les faits dénoncés. Selon elle, le monde entier observe l'Europe sans comprendre cette position.

Mme Vidal se réfère à une enquête du CNCD-11.11.11 indiquant que neuf des quatorze sanctions belges contre Israël ont été réellement mises en œuvre. Elle souligne que de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer des sanctions, évoquant jusqu'à 120 000 personnes ayant manifesté à Bruxelles, des travailleurs de Liège Airport ayant refusé de charger des cargaisons d'armes à destination d'Israël, des flottilles visant à briser le blocus humanitaire, des actions menées dans des écoles secondaires et des mobilisations étudiantes pour rompre les liens académiques avec Israël. Elle cite également un sondage Ipsos selon lequel sept Belges sur dix souhaitent des sanctions contre Israël, y compris au sein de l'électorat du MR, et qu'une majorité soutient l'exclusion d'Israël de l'Eurovision. Elle indique que les syndicats de la culture CGSP et COD se prononcent pour un boycott culturel d'Israël, et rappelle que le chanteur suisse Nemo, vainqueur de l'édition 2024 de l'Eurovision, s'est opposé à la participation d'Israël en restituant son trophée en signe de protestation.

La députée affirme que plusieurs médias de service public européens ont choisi de ne pas participer à l'Eurovision. Elle cite le diffuseur néerlandais Avrotros, estimant la participation incompatible avec ses valeurs ; la RTV SLO en Slovénie,

s'étant retirée au nom des victimes civiles à Gaza ; la RTÉ en Irlande, jugeant la participation inadmissible face à la catastrophe humanitaire ; la RTVE en Espagne, refusant de diffuser le concours, et le diffuseur public islandais considérant qu'il n'y a ni paix ni joie possible autour de cet événement. Elle précise que ces positions ont été soutenues par des ministres des pays concernés. Elle rapporte que le ministre espagnol de la culture a déclaré qu'il ne pouvait être question de normaliser la participation d'Israël à des événements internationaux comme si de rien n'était, que le Premier ministre espagnol avait demandé l'exclusion d'Israël, que le ministère slovène de la culture a soutenu le retrait de son diffuseur public, que le ministre islandais de la culture a partagé la position de non-participation et que le Premier ministre irlandais a compris la décision de retrait, la qualifiant d'acte de solidarité.

Mme Vidal soutient que ces protestations vont dans le sens de la résolution défendue. Elle demande que la Fédération Wallonie-Bruxelles affirme que le média de service public ne peut participer au blanchiment des crimes d'Israël et que le gouvernement prenne ses responsabilités en envoyant un signal clair qu'il est inacceptable que la Belgique soit représentée aux côtés d'Israël dans ce concours, avec un soutien financier public. Elle estime que la participation d'Israël revient à redorer son image et à normaliser les actions de son gouvernement. Elle cite le président israélien Isaac Herzog, qui a félicité l'autorisation de participation d'Israël en déclarant que son pays mérite d'être représenté sur toutes les scènes du monde, y voyant la confirmation du caractère politique de cette participation.

La députée affirme que le soutien économique des nations européennes permet à Israël de commettre les crimes dénoncés et que la normalisation par des partenariats culturels ou académiques contribue à cette situation. Elle rappelle que l'Union européenne de radio-télévision a exclu la Russie en 2022 en invoquant le risque de discrédit sur la compétition et dénonce un double standard dans le cas présent.

En conséquence, Mme Vidal demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de prendre position en faveur de l'exclusion d'Israël et de ses représentants de l'Eurovision 2026, de prendre position en faveur du retrait de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la RTBF des événements culturels et sportifs auxquels Israël ou des citoyens israéliens défendant les actions de l'État d'Israël participent, et d'encourager la RTBF à revoir son choix concernant la diffusion et l'envoi d'un artiste au concours. Elle annonce que son groupe soutiendra également les textes du PS et d'Ecolo allant dans le même sens, tout en plaidant pour un retrait plus large d'événements culturels et sportifs.

Elle conclut en appelant les parlementaires à prendre leurs responsabilités face à l'histoire, en référence aux mobilisations de jeunes, d'étudiants, de travailleurs et

de manifestants, et affirme que permettre la participation d'Israël à l'Eurovision revient à ne rien faire face à la barbarie.

2 Discussion

Les discussions afférentes à la proposition de résolution visant à demander au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de prendre position en faveur du boycott d'Israël de l'eurovision 2026 (doc. 198 (2025-2026) n° 1), sont consignées dans le document 194 (2025-2026) n° 2.

3 Vote et confiance

La proposition de résolution est rejetée par 8 voix contre 1 et 4 abstentions.

A l'unanimité des 13 membres présents, il a été fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Mme Geneviève Lazon

Le Président,

M. Bruno Lefebvre